



Notre eau vient d'ici préservons-la !

Captages de l'Est mayennais – Contrat territorial Eau 2022-2027

L'eau de notre territoire

L'eau captée provient d'une **eau superficielle** ou d'une **eau souterraine** :

- L'eau superficielle ou eau de surface est prélevée directement **dans les rivières ou dans les lacs.**
- L'eau souterraine désigne l'ensemble **des réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol.**

Protéger la qualité de l'eau

La ressource en eau destinée à la consommation humaine est préservée par la mise en place :

- de Périmètres de Protection de Captages, un dispositif réglementaire pour prévenir les risques de **pollutions accidentelles** ;
- de programmes d'actions sur l'Aire d'Alimentation de Captage, un dispositif volontaire visant à prévenir **les pollutions diffuses.**

Zones de protection du captage



Sens d'écoulement de l'eau



PPI

Périmètre de Protection Immédiate :
Zone clôturée de quelques mètres carrés autour du captage. Toutes activités y sont interdites.



PPR

Périmètre de Protection Rapprochée :
Zone de quelques dizaines d'hectares dans laquelle toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou réglementée.



PPE

Périmètre de Protection Éloignée :
Zone réglementée afin d'éviter les activités pouvant nuire à la qualité de l'eau.



AAC

Aire d'Alimentation Captage :
C'est la zone sur laquelle l'eau qui s'infiltré alimente le captage.



Forage



Le saviez-vous ?

En France, l'eau du robinet est
l'aliment **le plus contrôlé.**



En savoir plus :